

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2676

7 décembre 2010

SOMMAIRE

3D Events S. à r.l	Leonardo Invest
Alta Investissements S.A128404	Lukyinvest, S.A
Argem Participations S.A128416	Luxembourg Hospitality128434
Arthena S.A	Mangrove II S.C.A. SICAR128417
ARTHENA S.A., société de gestion de pa-	Mercurion Asia Fund128442
trimoine familial128420	Montinvest International S.A128402
Axilis S.à r.l	MPP Invest 3 S.A128431
Basinco Holdings S.A.H128402	Multi-Strategy Portfolio128437
BST Grand-Duché de Luxembourg en	OPS S.à r.l
abrégé BST GDL128431	Ortus S.A
Campus II (Operating) S.àr.l	Ottofin S.A
Compagnie Financière Française S.A 128405	Pharaon S.A
Concept & Sales s.à r.l128412	Private Equity Selection International (PE-
Continental Media (Lux) S.à r.l128426	SI) 2 S.A128426
Coudet S.A128422	RREEF128403
Coudet S. à r.l	Sauren Fonds-Select Sicav128407
Coyoteprint Luxembourg S.à r.l128434	Sebou Investment Advisory S.A128438
Dolmen Luxembourg S.à r.l128443	Sellin Fund FCP-FIS128412
Duphly Holding S.à r.l	Siem Europe S.à r.l128419
Energie 5 Holding S.A	Siem Europe S.à r.l128426
Eurocost International S.A128415	Skylabs S.à r.l128440
F.I.S. Real Estate S.A	Swissdeal Properties Sàrl128431
Foggy Bay S.A128448	Swissdeal Properties Sarl128429
GDT Lux S.à r.l	THA S.A128407
Hot Publicité128440	TH KazMunaiGaz S.A
HPMC2 S.à r.l	TITAN Société Anonyme Holding 128408
Idéal Service Toiture S.A128445	Tivola Immobilière S.A128408
Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l	Toitures Zanotti et Fils S.à r.l
Instudio S.à r.l	Toitures Zanotti S.à r.l
Intrasonics S.à r.l	Univar Monaco Luxembourg S.à r.l 128409
ISA S.A. Holding	Vulca'Lux S.à r.l
Joystar Investments S.à r.l	Yellowbird Holding SA128414
JRS SICAV	Ze eF eLL



Ortus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin. R.C.S. Luxembourg B 129.538.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Ortus S.A., welche am 23. Dezember 2010 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

- 1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
- 2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2009
- 3. Beschlussfassung der Gewinnverwendung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
- 5. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2010156231/17.

Montinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 79.761.

Nous avons l'honneur d'informer les actionnaires qu'ils sont convoqués, le 23 décembre 2010 à 10.00 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010158274/1161/19.

Basinco Holdings S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 18.684.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le mercredi 29 décembre 2010 à 9.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Réduction du capital social à concurrence de EUR 169.559 (cent soixante neuf mille cinq cent cinquante neuf euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 1.700.000 (un million sept cent mille euros) à EUR 1.530.441 (un million cinq cent trente mille quatre cent quarante et un euros), par annulation de 733.070 actions propres détenues par la société.
- 2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.499.441 (un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent quarante et un euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 1.530.441 (un million cinq cent trente mille quatre cent quarante et un euros) à EUR 31.000 (trente et un mille euros) par le remboursement de EUR 1.499.441 (un million quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille quatre cent quarante et un euros) aux actionnaires au prorata des actions qu'ils possèdent.
- 3. Modalités de remboursement aux actionnaires.



- 4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 5. Mise en liquidation de la société.
- 6. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 7. Décharge à accorder au Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes.
- 8. Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, cinq jours francs au moins avant la date de l'assemblée générale extraordinaire, au siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010157649/503/31.

RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.790.

All shareholders of RREEF, SICAV (the "Company") are hereby invited to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held 11.00 a.m. on December 27^{th} , 2010 at the company's office, situated at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The following items will feature on the agenda:

Agenda:

1. Decision relating to the merger of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities with DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities, sub fund of DWS Invest, SICAV, in accordance with Article 15 of the general section of the Sales Prospectus, effective from January 28 th, 2011. As RREEF Global Real Estate Income Securities will be the only sub-fund, having remained in the SICAV at the time of the merger, the Extraordinary General Meeting will also decide on the liquidation of the Company.

The share classes of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities will be merged in the sub-fund DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities as follows:

Share class of sub-fund RREEF Global Real Estate Income Share class of sub-fund DWS Invest RREEF Global Real

 Securities
 Estate Securities

 IC(USD)H
 LDH

 IQ(USD)H
 E1Q

 LC(SGD)H
 LDH

 LC(USD)H
 LDH

The detailed merger plan is available on request at the registered office of the Company and was published in the Mémorial on November $23 \, ^{\text{rd}}$, 2010.

LDH

2. Miscellaneous.

The items that feature on the agenda of the Extraordinary General Meeting require the presence of a quorum of 50% of the issued shares, as well as a two-third majority of votes by the shares present or represented. In the event that the aforementioned quorum is not achieved during the Extraordinary General Meeting, a second Extraordinary General Meeting will be convened at the same address in accordance with the provisions laid down by the law of the Grand Duchy of Luxembourg in order to rule on the items featured on the aforementioned agenda. During this meeting, no quorum is required to be present and decisions shall be taken with a two-third majority of the votes of the shares present or represented.

To be eligible to participate in the Extraordinary General Meeting and to exercise their voting right, shareholders must submit to the company, by December 20 th, 2010 at the latest, the confirmation of a securities portfolio with a financial institute, which implies that the shares will be blocked until the close of the General Meeting. Shareholders can also be represented by a person authorised in writing to act on their behalf.

Luxembourg, December 2010.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2010161022/755/41.



Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer. R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Messieurs les Actionnaires sont conviés à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra extraordinairement le *31 décembre 2010* à 14.00 heures au siège de la société. Il sera présenté à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 jusqu'au 31 décembre 2009.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décision à prendre en vertu de l'article 100.
- 5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 6. Divers.

Pour le cas où il ne serait pas possible à l'actionnaire d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, il voudra bien renvoyer, dûment complété et signé, un pouvoir en faveur du représentant de son choix.

Suivant l'article 14 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent effectuer le dépôt 5 jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010159732/22.

JRS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 149.836.

Notice is hereby given that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") will be held on 25 January 2011 at 11:00 a.m. CET (Luxembourg time) at the premises of the Company's legal advisers, Elvinger, Hoss & Prussen, at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for the purpose of voting and deliberating on the items on the following agenda:

Agenda:

- 1. removal of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to remove historical information;
- 2. removal of paragraph 7 of article 16 of the articles of incorporation of the Company, so as to increase the flexibility of the investment restrictions of the Company;
- 3. insertion of the following paragraph after paragraph 6 of article 16 of the articles of incorporation of the Company to anticipate the transposition in Luxembourg laws and regulations of certain provisions contained in the Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS): "If, and to the extent permitted by and at the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, any class of shares may, in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Corporation, invest in other classes of shares of the Corporation.";
- 4. amendment of paragraph 3 of article 21 of the articles of incorporation of the Company as follows:
 - "If redemption and/or conversion requests for more than 10% of the net asset value of a class are received, then the Corporation shall have the right to limit redemptions and/or conversions so they do not exceed this threshold amount of 10%. Redemptions and/or conversions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem and/or convert shares as of a same Valuation Day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption and/or conversion request honoured. The balance of such redemption and/or conversion requests shall be processed by the Corporation on the next day on which redemption and/or conversion requests are accepted, subject to the same limitation. On such day, such requests for redemption and/or conversion will be complied with in priority to subsequent requests.";
- 5. amendment of paragraphs 4 and 5 of section D. of article 23 of the articles of incorporation of the Company as follows:
 - "The percentage of the net asset value of the common portfolio of any such portfolio to be allocated to each class of shares, subject to any provisions in the sales documents of the Corporation, shall be determined as follows:



1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each share class shall be determined by reference to the allocations made on behalf of such classes of shares;".

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company which was held on 30 November 2010 was not able to validly deliberate on the above agenda as the quorum requirements to amend the articles of incorporation of the Company were not met. As a consequence, there shall be no quorum requirement for the Meeting to deliberate on the above agenda and the resolutions, in order to be passed, will require an affirmative vote of two-third of the votes cast at the Meeting.

You may vote in person or by proxy. Proxy forms should be returned to the registered office of the Company for the attention of the Legal Department of SEB Fund Services S.A. before 5 p.m. (Luxembourg time) on 24 January 2011 as further detailed on the proxy form.

For further information shareholders can contact the administrator, SEB Fund Services S.A., 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, tel. (+352 2623 2424).

Copies of the draft updated articles of incorporation of the Company may be obtained on request from the registered office of the Company.

Référence de publication: 2010161020/755/51.

Compagnie Financière Française S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 45.245.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, le 15 décembre 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010152818/317/15.

Leonardo Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 125.012.

Due to a lack of quorum, the extraordinary general meeting of the Company held on Tuesday 30 November 2010 was not able to validly decide on its agenda. Thus you are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Meeting") with the purpose of amending the articles of incorporation of the Company (the "Articles") and which will be held on 20 January 2011, or any other date to be determined by the board of directors of the Company, at the registered office of LEONARDO INVEST at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, at 11 a.m. (CET) to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

- 1. Change of name of the Company from "LEONARDO INVEST" into "DNCA INVEST" and consequential amendment of article 1 of the Articles;
- 2. Amendment of articles 5, 10, 11, 16 and 28 of the Articles in order to anticipate the forthcoming changes to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment and especially to update the provisions regarding the set-up of master-feeder classes within the Company, to allow the convening of the annual general meeting of shareholders at another date, time and place as set forth in the Articles, to also provide for the possibility to fix a record date by reference to which attendance rights, quorum and majority requirements for shareholders' meetings will be measured, to allow cross-classes investments and update the provisions relating to mergers of classes or of the Company;
- 3. Amendment of article 11 of the Articles to state that resolution at any ordinary general meeting of shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes cast;
- 4. Amendment of article 17 of the Articles regarding conflict of interests whereby relevant provisions do not apply where decisions relate to current operations entered into under normal conditions;



5. General update of the Articles regarding the first annual general meeting of shareholders and the first accounting year as further detailed in the amended Articles.

The draft of the amended Articles is available, free of charge, upon request, at the registered office of the Company. Resolution on the agenda of the reconvened Meeting will require no quorum and the resolution shall be passed by a majority of two-thirds of the shares of the Company present or represented.

Shareholders may vote in person or by proxy.

The present notice and a proxy form have been sent to all registered shareholders. The registered shareholders have to inform by mail (letter or proxy form) the Board of Directors of their intention to assist at the Meeting.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010161021/755/36.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held extraordinarily at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on *December 16*, 2010 at 16.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
- 3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
- 4. Elections.
- 5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2010156923/534/17.

Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 23 décembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et modification subséquente de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
 - "La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:
 - a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;
 - b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
 - c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;
 - d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
 - e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
 - f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.



Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

- La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".
- 2. Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
- 3. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

 "La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.".
- 4. Suppression de toute référence au capital autorisé et refonte des statuts de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010152780/29/43.

THA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.418.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 10, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg, le 15 décembre à 09h00 ayant comme ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur l'exercice social clos au 31 décembre 2009;
- 2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2009;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- 5. Le cas échéant, question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010153535/317/19.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

2. AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 23. Dezember 2010 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

Änderung und Aktualisierung der Satzung
 Die Änderungen betreffen die Artikel 5 und Artikel 29 der Satzung. Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 18. November 2010 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können müssen Aktionäre, von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien, ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 17. Dezember 2010 anzumelden.



Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ PRI-VATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Im Zuge der geplanten Satzungsänderung wird der Verkaufsprospekt der SAUREN FONDS-SELECT SICAV ebenfalls entsprechend angepasst.

Luxemburg, im November 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010152784/755/32.

TITAN Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.613.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 décembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010155600/1031/15.

Tivola Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.331.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra mercredi, 15 décembre 2010 à 11 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels 2009 et affectation du résultat.
- 2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010156225/3560/15.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on December 16, 2010 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010156928/795/15.



Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.648.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September, before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

Monaco Cayman Co., a company limited by shares incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, Walker House, KY - George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Register of companies of Cayman Islands under number WK195582,

here represented by Mrs Catherine Willemyns, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.648, incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 November 2007, number 2655.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 11 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 February 2008, number 376 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company from its current value of one hundred forty-four million seventy-two thousand seventy-eight euro (EUR 144,072,078), represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand seventy-eight (144,072,078) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred forty-four million seventy-two thousand seventy-nine euro (EUR 144,072,079) through the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), through a contribution in kind,
 - 2. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 6 of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital from its current amount of one hundred forty-four million seventy-two thousand seventy-eight euro (EUR 144,072,078), represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand seventy-eight (144,072,078) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred forty-four million seventy-two thousand seventy-nine euro (EUR 144,072,079) through the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1).

The new share is subscribed by Monaco Cayman Co., aforementioned, represented as stated above, for an aggregate amount of nineteen million euro (EUR 19,000,000), out of which:

- one euro (EUR 1) is allocated to the share capital; and
- eighteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 18,999,999) are allocated to the share premium.

Said new share is fully paid up by Monaco Cayman Co., aforementioned, through a contribution in kind consisting of eighteen thousand (18,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, held by Monaco Cayman Co. in ChemPoint EMEA B.V., a besloten venootschap organized under the laws of the Netherlands, with registered office at Blaak 333, 3011 GB Rotterdam, the Netherlands, not yet registered with the Chamber of Commerce of Rotterdam, having a total share capital of eighteen thousand euro (EUR 18,000). The eighteen thousand (18,000) shares represent the entire share capital of ChemPoint EMEA B.V..

The valuation of this contribution is valuated at nineteen million euro (EUR 19,000,000), as evidenced by a valuation certificate issued by two managers of the Company on 23 September 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of ChemPoint EMEA B.V. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by an authorised representative of ChemPoint EMEA B.V. on 29 September 2010.

Monaco Cayman Co., aforementioned, acting through its proxyholder hereby certifies with respect to the contribution in kind of the shares, that on the day and at the moment of such contribution:



- 1. it is the legal and beneficial owner of all the shares being contributed;
- 2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him:
 - 3. it has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
- 4. the shares are, to the best of the knowledge of Monaco Cayman Co., unencumbered and freely transferable to the Company.
- 5. the transfer of the shares in ChemPoint EMEA B.V. shall be recorded in the register of shareholders of the relevant company.

Furthermore, a certificate issued by ChemPoint EMEA B.V. confirming that Monaco Cayman Co. is registered as shareholder and that the shares are freely transferable to the Company, has been produced to the undersigned notary, and remains attached to the present deed.

The transfer of the eighteen thousand (18,000) shares of ChemPoint EMEA B.V. has been documented simultaneously to the present deed through a notarial deed of transfer executed in Amsterdam, The Netherlands, under the condition precedent of the signature of the present notarial deed. Furthermore, the notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, Monaco Cayman Co., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Paragraph 1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred forty-four million seventy-two thousand seventy-nine Euro (EUR 144,072,079) represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand seventy-nine (144,072,079) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de septembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monaco Cayman Co., une société constituée et existant sous les lois des lles Caïmanes, ayant son siège social à 87 Mary Street, Walker House, KY -George Town, Grand Cayman, lles Caïmanes, immatriculée au Register of companies of Cayman Islands, numéro WK195582;

ici représentée par Madame Catherine Willemyns, licenciée en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.648, constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 20 novembre 2007, numéro 2655.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 13 février 2008, numéro 376 (ci-après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille soixante-dix-huit euros (EUR 144.072078) représentés par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille soixante-dix-huit (144.072.078) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à un montant de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille soixante-dix-neuf euros (EUR 144.072.079) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), par apport en nature;
 - 2. Modification subséquente du paragraphe 1 er de l'article 6 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille soixante-dix-huit euros (EUR 144.072.078) représenté par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille soixante-dix-huit (144.072.078) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à un montant de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille soixante-dix-neuf euros (EUR 144.072.079) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

La nouvelle part sociale est souscrite par Monaco Cayman Co., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de dix-neuf millions d'euros (EUR 19.000.000), dont

- un euro (EUR 1) est affecté au capital social; et,
- dix-huit millions neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.999.999) sont affectés à la prime d'émission.

La nouvelle part sociale a été entièrement libérée par Monaco Cayman Co., susmentionnée, par un apport en nature consistant en dix-huit mille (18.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par Monaco Cayman Co., susmentionnée, dans ChemPoint EMEA B.V., une besloten venootschap constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Blaak 333, 3011 GB Rotterdam, Pays-Bas, en attente d'enregistrement auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam, ayant un capital social total de dix-huit mille euros (EUR 18.000). Les dix-huit mille (18.000) actions représentent l'intégralité du capital social de ChemPoint EMEA B.V..

La valeur de cet apport est évaluée à dix-neuf millions d'euros (EUR 19.000.000), tel que prouvé par un certificat d'évaluation émis par deux gérants de la Société en date du 23 septembre 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des actions de ChemPoint EMEA B.V. et de l'effectivité de leur apport a été fourme au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par un représentant de ChemPoint EMEA B.V., le 29 septembre 2010.

Monaco Cayman Co., susmentionnée, agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

- 1. elle est propriétaire de toutes les actions apportées;
- 2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées:
 - 3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
- 4. les actions, sont, à la meilleure connaissance de Monaco Cayman Co., libres de toute charge et librement transférables à la Société;
 - 5. le transfert des actions dans ChemPoint EMEA B.V. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Un certificat signé par ChemPoint EMEA B.V. confirmant que Monaco Cayman Co. est bien inscrite comme associé de ladite Société et que les actions sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Le transfert des dix-huit mille (18.000) actions de ChemPoint EMEA B.V. a été documenté en même temps que le présent acte par le biais d'un acte notarié de transfert exécuté à Amsterdam, Pays-Bas, sous la condition suspensive de la signature du présent acte notarié. En outre, le notaire a reçu les preuves de transfert en relation avec les actions transférées.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Monaco Cayman Co., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, le 1 ^{er} paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Paragraphe 1. Le capital social est fixé à cent quarante-quatre millions soixante-douze mille soixante-dix-neuf euros (EUR 144.072.079) représenté par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille soixante-dix-neuf (144.072.079) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. WILLEMYNS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2010. LAC/2010/42973. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010144992/179.

(100165832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Sellin Fund FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé SELLIN FUND FCP-FIS, a été enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

SELLIN Management Company Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2010157064/11.

(100180367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Concept & Sales s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois. R.C.S. Luxembourg B 53.987.

Extrait des résolutions prises par les associés

- 1. Acceptation de la démission d'un gérant en date du 16 septembre 2002
- Monsieur Jean-Pierre DERNI
- 2. Et nommé en remplacement comme gérant administratif à partir du 16 septembre 2002 pour une durée illimitée:
- Monsieur Jean-Marie Dance
- Né le 4 avril 1945 à Hoeilaart (Belgique)
- Demeurant à B-8400 Ostende Koningsstraat, 38

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145204/16.

(100166903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

3D Events S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 17, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.279.

L'an deux mil dix, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alfonsino NIGRO, employé privé, demeurant à L-8340 Olm, 59, boulevard Robert Schumann,
- 2.- Monsieur Damiano NIGRO, indépendant, demeurant à L-1418 Luxembourg, 28, rue Baudouin,
- 3.- Monsieur Yoann NIGRO, étudiant, demeurant à L-8340 Olm, 59, boulevard Robert Schumann,
- 4.- Monsieur Gilles HEINISCH, employé, demeurant à L-3504 Dudelange, 24. Rue Pierre Krier,



Les comparants sub 2 à 4 étant ici représentés par Monsieur Alfonsino NIGRO, sub 1, en vertu de trois procurations sous seing privé qui, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée "3D EVENTS S. à r.l.", avec siège social à L-2165 Luxembourg, 17, Rives de Clausen, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1.332 du 30 mai 2008 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 138.279.

II. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS, chacune, entièrement libérées et souscrites par les comparants, chacun à concurrence de VINGT-CINQ (25) parts.

Suite à la démission du gérant, Monsieur Damiano NIGRO, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont nommé comme nouveau gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Alfonsino NIGRO, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Sur ce:

Chacun des comparants sub 2 à 4 a déclaré céder ses VINGT-CINQ (25) parts sociales à Monsieur Alfonsino NIGRO, préqualifié sub 1, pour et moyennant le prix de TROIS MILLE CENT VINGT-CINQ (3.125.-) EUROS chacun, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Monsieur Alfonsino NIGRO, agissant en tant que gérant déclare consentir aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et les tient pour valablement signifiées à la société.

Ensuite, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et en place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

"Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par Monsieur Alfonsino NIGRO, employé privé, demeurant à L-8340 Olm, 59, boulevard Robert Schumann."

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (1.450.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: NIGRO - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 2010. Relation: MER/2010/1708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 12 octobre 2010. Référence de publication: 2010148790/54. Urbain THOLL.

(100169508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

TH KazMunaiGaz S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.679.

L'adresse de Madame Gadriah Athraby Von Sperling, administrateur de la Société n'est pas 36 Southlands Drive SW19 5QG, Londres, Royaume uni mais 58 Highgrove Avenue, Ascot Bershire SL5 7H5 Royaume uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010144448/12.

(100166093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.



Yellowbird Holding SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.859.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 er juin 2010

Les actionnaires de la société YELLOWBIRD HOLDING S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 1 ^{er} juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Jean-Claude Gautier, gérant, né le 28/03/1948 à Sainte Mande (F), demeurant à L-3333 Hellange, 32A rue de Bettembourg,
- Madame Roselle Connally, employée privée, née le 14/02/1948 à Hewood (UK), demeurant à L-3333 Hellange, 32A, rue de Bettembourg,
- Monsieur Jonathan Gautier, employé privé, né le 02/05/1977 à Luxembourg, demeurant à L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse.

sont arrivés à échéance, décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010144169/26.

(100165694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Ze eF eLL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 3, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg F 8.524.

STATUTS

Etablis conformément à la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2010

Chapitre 1 er . Dénomination, Siège social, Durée et Objet

- Art. 1 er. L'association est dénommée: Ze eF eLL.
- Art. 2. Son siège social est à Luxembourg: New Ekseption, 3, rue Joseph Junck, L-1839.
- Art. 3. Sa durée est illimitée.
- **Art. 4.** L'association a pour objet de développer et d'intensifier les rapports amicaux entre les membres à l'exclusion de toute question d'ordre politique, syndical et religieux. A cet effet, elle aura notamment pour but d'organiser des événements et festivités à première vue pour le personnel CFL, cette énumération étant indicative et non limitative.

Chapitre 2. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 5. L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité.

Il ne peut être inférieur à cinq.

Art. 6. L'association est administrée par un conseil administratif de cinq à quinze membres élus et révocables à la majorité simple des voix de l'assemblée générale; en cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Les mandats, dont un groupe est renouvelable à tour de rôle chaque année, expirent après trois ans, tout en étant cependant rééligibles. Toutefois le président et le secrétaire ne peuvent faire partie d'un même groupe.

Le conseil d'administration désigne en son sein le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.



- Art. 7. Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres qui lui auront présenté par une demande d'admission et déclaré adhérer aux présents. Le conseil d'administration n'est pas tenu de faire connaître le motif de sa décision en cas de non admission.
 - Art. 8. Le conseil d'administration pourra former un comité d'honneur et confier le titre de membre d'honneur.
- Art. 9. L'admission à l'association se fait par nomination à la majorité simple des voix du conseil d'administration; en cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. La procédure de l'exclusion se fait de la même façon.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, au moins une fois par trimestre. Tout membre absent sans excuse trois fois de suite est démissionnaire de droit.
- Art. 11. Les décisions du conseil d'administration sont valables lorsque la majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple; en cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante
 - Art. 12. Les délibérations sont consignés au procès-verbal.
- Art. 13. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts présents.
- **Art. 14.** La cotisation annuelle ne peut excéder 50 EUR. Elle est fixée par l'assemblée générale pour une durée de trois ans, à la majorité absolue, et sous réserve de changements de la situation économique.
- Art. 15. Le bilan de la situation financière est présenté à une assemblée générale ordinaire convoquée pendant le premier trimestre, suivant la clôture annuelle des comptes. Le secrétaire présente un rapport sur les activités de l'année.
- Art. 16. Toutes modifications de statuts doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des voix des membres associés, convoqués à une assemblée générale extraordinaire. Si les deux tiers ne sont pas présents à une première réunion, les décisions sont prises selon l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.l.
- **Art. 17.** En cas de dissolution de l'association pour une raison quelconque, le reste des fonds est versé intégralement à l'Office Social de la commune de Luxembourg.
- **Art. 18.** Pour les cas qui ne sont pas prévus dans les présents statuts, il y aura lieu d'appliquer les conditions de la loi du 21 avril 1928 relatives aux associations sans but lucratif.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149327/54.

(100169573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Eurocost International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 67.591.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2010

1. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs, administrateurs délégués et Commissaire aux Comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2010.

Administrateurs:

Baba Ahmed Kéméra, Résidence Gambetta 24, F.54190 Villerupt.

Delahaye Frédéric, Rue du Champ de courses 46, B.6600 Bastogne.

Delhaise Michelle, Rue du Haut Boschet 29, F.54920 Morfontaine.

MIDEV S.A., Boulevard Pierre Dupong 1B, L.1430 Luxembourg, représenté par Verdini Elzo, Rue Jean Baptiste Marcet 3, F.54190 Villerupt

Verdini Elzo, Rue Jean Baptiste Marcet 3, F.54190 Villerupt.

Administrateurs délégués:

Baba Ahmed Kéméra, Résidence Gambetta 24, F.54190 Villerupt.

MIDEV S.A., Boulevard Pierre Dupong 1B, L.1430 Luxembourg, représenté par Verdini Elzo, Rue Jean Baptiste Marcet 3, F.54190 Villerupt

Commissaire aux Comptes:

Wilkin Nathalie, Rue du Champ de courses 46, B.6600 Bastogne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Pour la société MIDEV S.A. Représenté par Elzo VERDINI Le président du bureau

Référence de publication: 2010147157/28.

(100169420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Argem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.140.

L'an deux mille dix le vingt-cinq octobre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Argem Participations SA", ayant son siège social au 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 55140, constituée suivant acte reçu par Me Nobert Muller, notaire de résidence à Esch sur Alzette le 21 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 440 du 7 septembre 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 octobre 2006, publiée au Mémorial C, en date du 31 janvier 2007 numéro 86.

L'assemblée est présidée par Mme Béatrice Niedercorn, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le Notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 18.750 (dix huit mille sept cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 16 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année» Pour la première application de cette modification, le prochain exercice se terminera donc le 31 décembre 2010.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

«L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année».

A titre transitoire, l'assemblée décide que l'exercice commencé le 1 er juillet 2010 s'achèvera le 31 décembre 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. NIEDERCORN, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47021. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010147068/42.

(100168793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.



Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 104.798.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104 699, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in its capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE II S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 104 798 (the "Company"). The Company was incorporated by a deeds of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on November 25, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 59 dated January 21, 2005 and modified by Extraordinary General Meetings by deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on September 26, 2005, on April 25, 2006 on June 30, 2006 on December 15, 2006, on January 12, 2007, on May 16, 2007, on June 6, 2007, on December 19, 2007, on April 21, 2008, on June 26, 2008, on October 23, 2008, on June 25, 2009 and on September 16, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1161 dated November 7, 2005, number 948 dated May 12, 2006, number 1903 dated October 10, 2006, number 741 dated April 28, 2007, number 844 dated May 10, 2007, number 1506 dated July 20, 2007, number 1757 dated August 20, 2007, number 459 dated February 22, 2008, number 1359 dated June 3, 2008, number 2005 dated August 19, 2008, number 2801 dated November 20, 2008, number 1455 dated July 28, 2009 and number 2118 dated October 28, 2009. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 14, 2009, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 367 dated February 19, 2010.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

- 1. The issued capital of the MANGROVE II S.C.A., SICAR prenamed amounts now to TWO HUNDRED FIFTY ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 251.200.-) represented by ONE (1) fully paid Manager's Share, with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), ONE HUNDRED FIVE THOUSAND SIX HUNDRED (105.600) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-)per Share and TEN THOUSAND (10.000) Participating Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share.
- 2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND EURO (EUR 280.000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND (120.000) Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each and TEN THOUSAND (10.000) Participating Shares, with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.
- 3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated June 28, 2010 to increase the issued capital of the Company by NINE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 9.600.-) to raise it from the present amount of TWO HUNDRED FIFTY ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 251.200.-) to TWO HUNDRED SIXTY THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 260.800.-) through the issuance of FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED (4.800) new Ordinary Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED AND NINETY THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (4,790,400.-).

The FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED (4.800) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE II S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of FOUR MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 4.800.000.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increase having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED SIXTY THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 260.800.-) represented by ONE (1) fully paid Manager Share with a par value of TWENTY THOUSAND EURO (EUR 20.000.-), ONE HUNDRED TEN THOUSAND FOUR HUNDRED (110.400) fully paid Ordinary Shares, each with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) per Share and by TEN THOUSAND (10.000) fully paid Participating Shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each."



Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE II MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 104.699 une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associégérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE II S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 104.798 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 25 Novembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 21 Janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 Septembre 2005, du 25 avril 2006, du 30 juin 2006 , du 15 décembre 2006, du 12 janvier 2007, du 16 mai 2007, du 6 juin 2007, du 19 décembre 2007, du 21 avril 2008, du 26 juin 2008, du 23 octobre 2008, du 25 juin 2009 et du 16 septembre 2009 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1161 du 7 Novembre 2005, numéro 948 du 12 mai 2006 et numéro 1903 du 10 octobre 2006, numéro 741 du 28 avril 2007, numéro 844 du 10 mai 2007, numéro 1506 du 20 juillet 2007, numéro 1757 du 20 août 2007, numéro 459 du 22 février 2008, numéro 1359 du 3 juin 2008, numéro 2005 du 19 août 2008, numéro 2801 du 20 novembre 2008, numéro 1455 du 28 juillet 2009 et numéro 2118 du 28 octobre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 du 19 février 2010.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

- 1. Le capital social de la Société MANGROVE II S.C.A. SICAR prédésignée, s'élève actuellement à DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 251.200.-) représenté par une (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-), par CENT CINQ MILLE SIX CENTS (105.600) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EUROS chacune (EUR 2.-) et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation d'une valeur de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune.
- 2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 280.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-), par CENT VINGT MILLE (120.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- 3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 28 juin 2010 d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 9.600.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 251.200.-) à DEUX CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 260.800.-) par la création de QUATRE MILLE HUIT CENTS (4.800) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, ensemble avec une prime d'émission totale de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 4.790.400.-).
- 4. Les SEPT MILLE DEUX CENTS (4.800) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE II S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de QUATRE MILLIONS HUIT CENT MILLES EUROS (EUR 4.800.000-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:



«(b) Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 260.800.-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de VINGT MILLE EURO (EUR 20.000.-), CENT DIX MILLE QUATRE CENTS (110.400.-) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2.-) chacune et par DIX MILLE (10.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DEUX EURO (EUR 2.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500.-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46212. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147921/136.

(100169551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Siem Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

SIEM EUROPE S.A R.L.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010144978/14.

(100166124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Toitures Zanotti et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Toitures Zanotti S.à r.l.).

Siège social: L-3514 Dudelange, 245B, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 40.551.

EXTRAIT

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 2 novembre 2010, que Madame Odette ZANOTTI-KASS, demeurant à L-3514 Dudelange, 245, route de Kayl, a cédé

500 parts sociales sur les 500 qu'elle détenait dans la société TOITURES ZANOTTI ET FILS SARL (anc. TOITURES ZANOTTI SARL) à Monsieur Marco ZANOTTI, demeurant à L-5713 Aspelt, 12, Op der Sank.

Par conséquent, à compter du 2.11.2010, la répartition du capital social de TOITURES ZANOTTI ET FILS SARL (anc. TOITURES ZANOTTI SARL) est comme suit:

 ZANOTTI Marco, prénommé
 500 parts sociales

 TOTAL:
 500 parts sociales

Deuxième résolution

L'associé accepte la démission de Madame Odette ZANOTTI-KASS de son poste de gérante administrative.



Troisième résolution

Monsieur Marco ZANOTTI, prénommé, est nommé gérant unique de la société pour un durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dudelange, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010144450/26.

(100166173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Arthena S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.694.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ARTHENA S.A.», ayant son siège social à L2449 Luxembourg, 5 Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 27694 constituée suivant acte reçu par Maître Nobert Muller, notaire alors de résidence à Esch sur Alzette en date du 9 mars 1988, publié au Mémorial C numéro 149 du 2 juin 1988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 septembre 2010 La publication est en cours.

L'assemblée est présidée par Béatrice Niedercorn, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les mille six cent (1.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification du statut de la société qui ne sera plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.
 - 2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.
- « **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- 3. Changement de la dénomination de la société de ARTHENA S.A. en ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial.
 - 4. Modification du 1 ^{er} paragraphe de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
 - «Il existe une société anonyme sous la dénomination de ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial.»
 - 5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:



«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le statut instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ARTHENA S.A. en «ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial».

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1 ^{er} paragraphe de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de ARTHENA S.A., société de gestion de patrimoine familial.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts».

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (1.200,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. NIEDERCORN, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47022. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010147071/94.

(100169163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.



Vulca'Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 83, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 134.149.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144997/10.

(100166226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Coudet S. à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Coudet S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 13.704.

Im Jahre zweitausendundzehn, am vierundzwanzigsten September.

Vor Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der COUDET S.A., Gesellschaft mit Sitz in L-1150 Luxemburg, 251, route d'Arlon, H.G.R. Luxemburg Nummer B 13704, die gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde vom 27. Februar 1976. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 30. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 491 vom 25. Mai 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Zur Schriftführerin bestellt der Vorsitzende Frau Sonia BOULARD, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt Frau Alexia UHL, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, zur Stimmenzählerin.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

- I.- Aus einer durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.
- II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Aktionäre vor der Versammlung mitgeteilt worden war.
 - III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

- 1. Herabsetzung des Kapitals von EUR 350.000 (dreihundertfünfzigtausend Euro) auf EUR 338.500 (dreihundertachtunddreißigfünfhundert Euro) durch Annulierung von 4.600 (viertausendsechshundert) eigener Aktien der Klasse A tragend die Nummer 115.401-120.000.
- 2. Umwandlung der Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung und Änderung des Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF") nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007.
 - 3. Änderung der Firmenbezeichnung in "COUDET S. à r. I.".
 - 4. Niederlegung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars der Gesellschaft.
 - 5. Beschlussfassung über die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars der Gesellschaft.
 - 6. Ernennung von zwei Geschäftsführern für unbestimmte Dauer und Festlegung ihrer Befugnisse.
 - 7. Austausch der 135.400 Aktien ohne Nennwert gegen 135.400 Anteile zu je EUR 2,50.
 - 8. Neufassung der Statuten, wie folgt:
- " Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "COUDET S. à r. l.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.



- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.
- **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist beschränkt auf den Erwerb, den Besitz sowie die Verwaltung und Veräußerung von Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten. Die Gesellschaft kann Bargeld und Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft darf keine kommerzielle Aktivität ausüben.

Gesellschafts-Aktien können nur von natürlichen Personen die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln oder Vermögensgemeinschaften in jeder Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln, gezeichnet werden.

Es ist der Gesellschaft nicht erlaubt in die Verwaltung einer Gesellschaft an der sie eine Beteiligung hält aktiv einzugreifen.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Anlageangebotes sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF").

- **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 338.500 (dreihundertachtunddreißigfünfhundert Euro) eingeteilt in 135.400 (einhundertfünfunddreißigtausendvierhundert) Anteile zu je EUR 2,50 (zwei Euro und fünfzig Cents).
- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.
 - Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.
- Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.
 - Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.
- **Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

- **Art. 12.** Bei der Ausübung ihrer Ämter gehen die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.
- Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.
- Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.
 - Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.
 - Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.
 - Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.
- **Art. 18.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wenn, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.



Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF")."

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt das Kapital von EUR 350.000 (dreihundertfünfzigtausend Euro) auf EUR 338.500 (dreihundertachtunddreißigfünfhundert Euro) herabzusetzen, durch Annulierung von 4.600 (viertausendsechshundert) eigener Aktien der Klasse A tragend die Nummer 115.401-120.000.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln und den Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF") nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007 abzuändern.

Die Versammlung stellt fest, dass keine Obligationsanleihe von der Gesellschaft ausgestellt gewesen ist und dass keine Vereinbarung der Obligationinhaber im Zusammenhang mit den Veränderungen erfordert ist.

Dritter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Firmenbezeichnung in "COUDET S. à r. l." abzuändern.

Vierter Beschluss:

Die Generalversammlung nimmt die Niederlegung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Carl SCHARFFE-NORTH, Hermann KUHNEL und Sylvia SCHARFFENORTH und des Rechnungskommissars der Gesellschaft, Georg Peter ROCKEL, an.

Fünfter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

Sechster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt zu Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer zu bestimmen:

- Herrn Carl SCHARFFENORTH, wohnhaft in L-8361 Goetzingen, 8, rue des Bois.
- Frau Sylvia SCHARFFENORTH, wohnhaft in L-8361 Goetzingen, 8, rue des Bois.

Sie haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei Geschäften durch die Einzelunterschrift zu verpflichten.

Siebter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die 135.400 (einhundertfünfunddreißigtausendvierhundert) Aktien zu je EUR 2,50 (zwei Euro fünfzig Cents) gegen 135.400 (einhundertfünfunddreißigtausendvierhundert) Anteile zu je EUR 2,50 (zwei Euro fünfzig Cents) umzutauschen, welche wie folgt gehalten werden:

- Carl SCHARFFENORTH: 115.400 Anteile
- Sylvia SCHARFFENORTH: 20.000 Anteile

Achter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Statuten wie folgt neuzufassen:

" **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "COUDET S. à r. l.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.
- **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist beschränkt auf den Erwerb, den Besitz sowie die Verwaltung und Veräußerung von Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten. Die Gesellschaft kann Bargeld und Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft darf keine kommerzielle Aktivität ausüben.



Gesellschafts-Aktien können nur von natürlichen Personen die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln oder Vermögensgemeinschaften in jeder Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln, gezeichnet werden.

Es ist der Gesellschaft nicht erlaubt in die Verwaltung einer Gesellschaft an der sie eine Beteiligung hält aktiv einzugreifen.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Anlageangebotes sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF").

- **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 338.500 (dreihundertachtunddreißigfünfhundert Euro) eingeteilt in 135.400 (einhundertfünfunddreißigtausendvierhundert) Anteile zu je EUR 2,50 (zwei Euro und fünfzig Cents).
- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.
 - Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.
- **Art. 8.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.
 - Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.
- **Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

- **Art. 12.** Bei der Ausübung ihrer Ämter gehen die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.
- Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.
- **Art. 14.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.
 - Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.
 - Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.
 - Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.
- **Art. 18.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

- **Art. 20.** Wenn, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.
- Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF")."

Koster

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundertfünfzig Euro.



WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marc ALBERTUS, Sonia BOULARD, Alexia UHL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2010. Relation GRE/2010/3248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 8. November 2010.

Référence de publication: 2010147128/206.

(100168819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Continental Media (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 61A, route de Huldange.

R.C.S. Luxembourg B 94.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2010145205/10.

(100166703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Siem Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 104.129.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 26 octobre 2010 que le mandat de Monsieur Eystein ERIKSRUD en tant que Gérant Catégorie A, le mandat de Monsieur Michael James DELOUCHE en tant que Gérant de catégorie A et le mandat de Monsieur Matthijs BOGERS en tant que Gérant de catégorie B ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

SIEM EUROPE S.A R.L.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010145616/18.

(100166260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

- Madame Antoinette FARESE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Christelle VAUDEMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle comparante, ici représentée comme ci-avant. agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B numéro 84135, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 04 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1431 du 13 juillet 2010,



en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration ci-après relatée.

A exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000,-) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- II.- Suivant décision prise par les actionnaires réunis en assemblées générales des actionnaires, et documentée par actes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.
- III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts et en vertu des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et réalisé en conséquence cinq (5) augmentations de capital autorisée, à savoir:
- 1) en exécution d'une décision prise lors de sa réunion du 15 juillet 2010, à concurrence de 14.860,- EUR (quatorze mille huit cent soixante euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.023.060 (un million vingt-trois mille soixante euros), à un montant de 1.037.920,- EUR (un million trente-sept mille neuf cent vingt Euros) par la création de 1.486 (mille quatre-cent quatre-vingt-six) actions nouvelles de catégorie "TAND", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:
- 1.486 (mille quatre-cent quatre-vingt-six) actions souscrites par Predica 2007, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français
- 2) en exécution d'une décision prise lors de sa réunion du 21 juillet 2010, à concurrence de 21 470,00 (vingt et un mille quatre cent soixante-dix Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.037.920,- EUR (un million trente-sept mille neuf cent vingt euros), à un montant de 1 059 390,00 (un million cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix euros) par la création de 2 147 (deux mille cent quarante-sept) actions nouvelles de catégorie "TAND", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:
- 2 147 (deux mille cent quarante-sept) actions souscrites par Predica 2007, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.
- 3) en exécution d'une décision prise lors de sa réunion du 17 août 2010, à concurrence de 12 740,00 (douze mille sept cent quarante euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1 059 390,00 (un million cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix euros), à un montant de 1 072 130,00 (un million soixante-douze mille cent trente euros) par la création de 1 274 (mille deux cent soixante-quatorze) actions nouvelles de catégorie "TAND", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:
- 1 274 (mille deux cent soixante-quatorze) actions souscrites par Predica 2007, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.
- 4) en exécution d'une décision prise lors de sa réunion du 24 septembre 2010, à concurrence de 36 590,00 (trente-six mille cinq cent quatre-vingtdix euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1 072 130,00 (un million soixante-douze mille cent trente euros), à un montant de 1 108 720,00 (un million cent huit mille sept cent vingt euros) par la création de 3 659 (trois mille six cent cinquante-neuf) actions nouvelles de catégorie "TAND", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:
- 3 659 (trois mille six cent cinquante-neuf) actions souscrites par Predica 2007, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.
- 5) en exécution d'une décision prise lors de sa réunion du 12 octobre 2010, à concurrence de 39 800,00 (trente-neuf mille huit cent euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1 108 720,00 (un million cent huit mille sept cent vingt euros), à un montant de 1 148 520,00 (un million cent quarante-huit mille cinq cent vingt euros) par la création de 3 980 (trois mille neuf cent quatre-vingt) actions nouvelles de catégorie "TAND", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:
- 3 980 (trois mille neuf cent quatre-vingt) actions souscrites par Predica 2007, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

Un extrait du procès-verbal desdites réunions, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 125.460,- EUR (cent vingt-cinq mille quatre cent soixante euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.



- V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:
- « **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 1 148 520,00 (un million cent quarante-huit mille cinq cent vingt euros), représenté par 114.852 (cent quatorze mille huit cent cinquante-deux) actions réparties comme suit:
 - -1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
 - 287 (deux cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «P4»;
 - 68.959 (soixante-huit mille neuf cent cinquante-neuf) actions de catégorie «CVC»;
 - 44.057(quarante-quatre mille cinquante-sept) actions de catégorie «TAND»;

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.400,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.FARESE, C.VAUDEMONT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45896. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010147276/98.

(100169025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Ottofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 117.579.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010.

Extrait rectificatif suite au premier dépôt du 14/10/2010 L100115523

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Madame Monique HENSCHEN-HAAS, administrateur, née le 13 février 1955 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.
- Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.
- Madame Bénedicte ROBAYE-GOFFIN, administrateur, née le 12 mai 1968 à Arlon (Belgique), domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.



Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010147268/36.

(100169018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 12, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010145732/11.

(100166686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Swissdeal Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2010145754/11.

(100166659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Axilis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 129.589.

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Aubry KESSEL, contrôleur financier, né le 21 août 1978 à Oupeye, Belgique, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

Lequel a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul associé de la société "Axilis S.à r.l.", "la société", ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 129.589, constituée suivant acte reçu le 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1797, page 86252 du 24 août 2007, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés jusqu'ici.

Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 2, rue de Drinklange, L9911 Troisvierges.

Deuxième résolution:

En conséquence, l'article 2 paragraphe 1 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Par 1.** Le siège social de la société est établi à Troisvierges. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique.»



Troisième résolution:

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société , de sorte que l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
 - l'assistance technique;
 - la participation à et la gérance d'autres sociétés;

La société pourra également exercer toute activité commerciale qui lui permette son développement telle que:

- la vente de pièces, composants, ensembles ou sous-ensembles mécaniques, électriques ou électroniques;
- l'achat de matières et composants destinés à être revendus aux clients en l'état ou après transformation ou intégration;
- l'acquisition de machines, matériels, outils et outillages en vue de leur exploitation et/ou de leur mise en location;
- les activités liées à la représentation commerciale d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de nommer Monsieur Jean-Louis MARGANNE, directeur technique, né le 25 mars 1957 à Liège, Belgique, et demeurant à rue Large Voie, 84, B-4040 Herstal en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution:

L'associé unique décide d'amender l'article 7 des Statuts comme suit:

« Art. 7. «La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

La société sera engagée par la signature unique de chaque gérant ou la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société comme résultat du présente acte sont approximativement évalués à mille Euros (1.000.-Eur)

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: A.KESSEL, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44887. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147080/86.

(100169207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Swissdeal Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 110.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2010145755/11.

(100166661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.378.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 23.04.2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 2 ans le mandat du Commissaire sortant, à savoir la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Référence de publication: 2010145814/11.

(100167837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

MPP Invest 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.229.

In the year two thousand and ten on the eleventh of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Board of Directors of "MPP Invest 3 S.A." on September 13, 2010, copy of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

- I.- The company "MPP Invest 3 S.A." is a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.229, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated February 9, 2010 published in the Mémorial C, number 565 of March 17, 2010 as such deed was amended by a deed of the undersigned notary on June 9, 2010 published in the Mémorial C, number 1281 of June 19 th, 2010 (the "Company").
- II.- According to article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation"), the subscribed capital has been fixed at seven million three hundred thirteen thousand one hundred eighty one Danish Kroner (DKK 7,313,181) consisting of the following classes of redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share:
- Two million three hundred ninety one thousand three hundred and eighty five (2,391,385.-) redeemable shares of class A



- Two million four hundred ninety five thousand seven hundred and seventy three (2,495,773.-) redeemable shares of class B
 - Two million four hundred twenty six thousand twenty three (2,426,023.-) redeemable shares of class C
- III.- According to article 6 of the Articles of Incorporation all shares are issued as redeemable shares and the board of directors may decide to redeem shares under the conditions set out in such article.

Redeemed shares shall either (i) be cancelled at the discretion of the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors followed by a corresponding capital reduction, or (ii) be held by the Company for re-issue. In the latter case such shares shall not carry any voting rights or rights to dividends or liquidation proceeds. Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect a cancellation of shares, they shall be obliged to take steps to amend the Articles of Incorporation in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

- IV. The Board of Directors has decided on September 13, 2010 in accordance with Article 6 of the Articles of Incorporation to redeem the following shares held by the founding shareholder FS MPP S.à r.l. with effect as of that date
 - Eighty four thousand (84,000) redeemable shares of class A
 - Eighty three thousand (83,000) redeemable shares of class B
 - Eighty three thousand (83,000) redeemable shares of class C

The Board of Directors further decided to cancel such shares thereby reducing the capital by an amount of DKK 250,000.- from DKK 7,313,181.- to DKK 7,063,181.- consisting of the following redeemable shares of a par value of DKK 1.- per share:

- Two million three hundred and seven thousand three hundred and eighty five (2,307,385) redeemable shares of class A
- Two million four hundred and twelve thousand seven hundred and seventy three (2,412,773) redeemable shares of class B
 - Two million three hundred and forty three thousand twenty three (2,343,023) redeemable shares of class C

V. According to the powers granted to the Board of Directors by article 6 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the reduction of capital as decided by the Board of Directors on September 13, 2010 the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended to be worded as follows:

"The subscribed capital is set at seven million sixty three thousand one hundred eighty one Danish Kroner (DKK 7,063,181.-) consisting of the following redeemable shares of a par value of DKK 1.- per share:

- Two million three hundred and seven thousand three hundred and eighty five (2,307,385) redeemable shares of class A
- Two million four hundred and twelve thousand seven hundred and seventy three (2,412,773) redeemable shares of class B
 - Two million three hundred and forty three thousand twenty three (2,343,023) redeemable shares of class C

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at about one thousand euro (\leq 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le onze octobre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par le conseil d'administration de "MPP Invest 3 S.A." en date du 13 septembre 2010, dont la copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:



- I. La société "MPP Invest 3 S.A." est une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.229, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 2010, publié au Mémorial C, numéro 565 du 17 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 juin 2010 publié au Mémorial C, numéro 1281 du 19 juin 2010 (la «Société»).
- II. Selon l'article 5, alinéa un des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital de la Société est fixé à sept million trois cent treize mille cent quatre-vingt un Couronnes danoises (DKK 7.313.181,-) représenté par les classes suivantes des actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,-) chacune:
- deux millions trois cent quatre-vingt onze mille trois cent quatre-vingt cinq (2.391.385) actions rachetables de classe
- deux millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante treize (2.495.773) actions rachetables de la classe B
 - deux millions quatre cent vingt six mille vingt trois (2.426.023) actions rachetables de la classe C.
- III. Selon article 6 des Statuts toutes les actions sont émises sous forme d'actions rachetables et le conseil d'administration est autorisé à racheter les actions conformément à cet article.

Les actions rachetées seront soit (i) annulées à la discrétion de conseil d'administration ou d'un délégué du conseil d'administration, suivi d'une réduction de capital correspondante soit (ii) maintenues par la Société aux fins d'une réémission. Dans ce dernier cas, ces actions ne sont pas assorties de droits de vote ou des droits aux dividendes ou des produits de liquidation. Cependant, lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procèdent à une annulation, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les Statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du prédit changement conformément aux dispositions de la Loi.

- IV.- Le Conseil d'Administration a décidé le 13 septembre 2010 en application de l'article 6 des statuts de racheter les 250.000 parts détenues par l'actionnaire fondateur FS MPP S.à r.l. avec effet en cette date comme suit:
 - Quatre-vingt quatre mille (84.000) actions rachetables de classe A
 - Quatre-vingt trois mille (83.000) actions rachetables de la classe B
 - Quatre-vingt trois mille (83.000) actions rachetables de la classe C

Le Conseil d'Administration a également décidé d'annuler de telles parts en réduisant le capital d'un montant de deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 250.000,-) de sept million trois cent treize mille cent quatre-vingt une Couronnes Danoises (DKK 7.313.181,-) à sept million soixante trois mille cent quatre-vingt une Couronnes Danoises (DKK 7.063.181,-) consistant en parts sociales rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,-) par part sociale comme suit:

- deux millions trois cent sept mille trois cent quatre-vingt cinq (2.307.385) actions rachetables de la classe A
- deux millions quatre cent douze mille sept cent soixante treize (2.412.773) actions rachetables de la classe B
- deux millions trois cent quarante trois mille vingt trois (2.343.023) actions rachetables de la classe C
- V.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'article 6 des statuts et suite à la réduction du capital décidée par le conseil de gérance le 13 septembre 2010, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept million soixante trois mille cent quatre-vingt une Couronnes Danoises (DKK 7.063.181,-) consistant en parts sociales rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,-) par part sociale comme suit:

- deux millions trois cent sept mille trois cent quatre-vingt cinq (2.307.385) actions rachetables de la classe A
- deux millions quatre cent douze mille sept cent soixante treize (2,.412.773) actions rachetables de la classe B
- deux millions trois cent quarante trois mille vingt trois (2.343.023) actions rachetables de la classe C

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabine Hinz, Kesseler



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 octobre 2010 Relation: EAC/2010/12260. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010147251/140.

(100169094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Coyoteprint Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré. R.C.S. Luxembourg B 142.443.

Transfert des parts sociales de COYOTEPRINT LUXEMBOURG S.à r.l.

En date du 18 février 2010, l'associé Eric CAMA a cédé la totalité de ses 10 parts sociales en pleine propriété qu'il détenait dans la société comme suit:

- 5 parts sociales sur un total de 10 ont été cédées à l'associé Michel Moens, demeurant au 182, avenue de Floréal à B-1180 Bruxelles (Belgique)
- 5 parts sociales sur un total de 10 ont été cédées à l'associé Kevin Kielbaey, demeurant au 321, rue de Hollebeek à B-1630 Linkebeek (Belgique)

De telle sorte qu'Eric CAMA ne détient plus aucune part sociale de COYOTEPRINT LUXEMBOURG S.à r.l. et que Michel Moens détient désormais 50 parts sociales en pleine, propriété sur un total de 100 parts sociales et que Kevin Kielbaey détient désormais 50 parts sociales en pleine propriété sur un total de 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COYOTEPRINT LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010145838/21.

(100167818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Luxembourg Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.375.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of October,

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676,

duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 14 October 2010, and

DH Luxembourg II, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.377,

duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 15 October 2010.

The proxies, after having been initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the sole members of Luxembourg Hospitality, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.375, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 February 2008, number 373 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 21 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2008, number 811.

The appearing parties, represented as stated above, representing the whole corporate capital, require the notary to enact the following resolutions:



Agenda:

1. Replacement of the current article 11 of the Company's articles of incorporation as follows:

"In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledge governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares pursuant to the relevant pledge agreement, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

2. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The members of the Company resolve to replace the current article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 11.** In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledge governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares pursuant to the relevant pledge agreement, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois d'octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2010, et

DH Luxembourg II, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.377,

ici représenté par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 octobre 2010.

Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Lesquelles comparantes sont les seules associées de Luxembourg Hospitality, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.375, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 février 2008, numéro 373 (ci après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 mars 2008, numéro 811.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1. Remplacement de l'actuel article 11 des statuts de la Société comme suit:

"Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties, sous réserve de, et conformément au contrat de nantissement concerné. Une telle personne peut, si, et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, en outre exercer tous les droits des associés en relation avec la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions, y compris, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste notifié à la Société doit être exécuté. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits susmentionnés, toujours sous réserve, et avec l'accord de l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales conformément au contrat de nantissement concerné, toute décision ne sera valablement adoptée que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus."

2. Divers.

Les associées, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

Résolution unique

Les associées de la Société décident de remplacer l'actuel article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 11. Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties, sous réserve de, et conformément au contrat de nantissement concerné. Une telle personne peut, si, et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, en outre exercer tous les droits des associés en relation avec la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions, y compris, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste notifié à la Société doit être exécuté. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits susmentionnés, toujours sous réserve, et avec l'accord de l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales conformément au contrat de nantissement concerné, toute décision ne sera valablement adoptée que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. LAC/2010/45955. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.



Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010147519/141.

. (100168856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Duphly Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.079.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 2 novembre 2010:

que Famax International Corp. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Development Venture III S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.467, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Development Venture III S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010145842/20.

(100167817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 octobre 2010

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010.
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
 - Démission de Monsieur Jonathan Atack en date du 1 ^{er} septembre 2010.
- Ratification de la cooptation avec effet au 1 ^{er} septembre 2010 de Monsieur David Suetens, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands.

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Monsieur David Suetens, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Madame Maaike van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 octobre 2010.
ING Investment Management Luxembourg S.A.
Par délégation
Signatures

Référence de publication: 2010148122/34.

(100168885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Sebou Investment Advisory S.A., Société Anonyme, (anc. Lukyinvest, S.A.).

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale. R.C.S. Luxembourg B 135.959.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of October.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LUKYINVEST, S.A., a company existing under Luxembourg Law, incorporated by notarial deed on the 14 th day of December, 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 555 of the 5 th day of March, 2008, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 135.959 and whose articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary of the 17 th day of September, 2010, not yet published.

The meeting was opened with Mr Mustafa NEZAR, employee, residing in Russange (F), in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Frank TRINTELER, employee, residing professionally in Schuttrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Changement of the name of the company.
- 2. Subsequent modification of article 1, paragraph 1 of the statutes who will therefore have the following wording:
- **"Art. 1** er . Paragraph 1 er . «There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of Sebou Investment Advisory S.A. (the Company)."
 - 3. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

- III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and, all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company to "Sebou Investment Advisory S.A.".

Second resolution

Subsequently, article 1, paragraph 1 of the statutes is modified and will have the following wording:

Art. 1. 1 st paragraph. "There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of Sebou Investment Advisory S.A. (the Company)."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après les "Actionnaires") de LUKYINVEST, S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 135.959 constituée selon acte notarié en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 555 du 5 mars 2008, (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 17 septembre 2010 en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B), et scrutateur Monsieur Frank TRINTELER, employé, demeurant professionnellement à Schuttrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Changement de dénomination de «Lukyinvest, S.A.» en «Sebou Investment Advisory S.A.»
- 2. Modification subséquente de l'article 1 alinéa 1 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1 er . Alinéa 1 er . Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Sebou Investment Advisory S.A. ci-après, la Société.»

II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

Il ressort de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées lors de cette assemblée générale de sorte que l'assemblé peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «Lukyinvest, S.A.» en «Sebou Investment Advisory S.A.»

Deuxième résolution

Par conséquent de ce qui précède l'article 1 alinéa 1 des statuts aura désormais la teneur suivante: «Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Sebou Investment Advisory S.A. ciaprès, la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à mille Euros (1.000 EUR .-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: M.NEZAR, B.TASSIGNY, F.TRINTELER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2010 Relation: LAC/2010/46050 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.



Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147235/100.

(100169322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

GDT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145888/9.

(100167681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Hot Publicité, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145905/10.

(100167867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Skylabs S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Campus II (Operating) S.àr.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.236.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of October,

before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

Campus II Holding S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlottte, and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 148.235,

hereby represented by Mr Heiko Petzold, manager, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting in his capacity as sole manager of the company and by virtue of the powers granted to him by article 10 of the articles of incorporation of the company.

The appearing party is the sole shareholder of Campus II (Operating) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlottte, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 148.236, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1964 of 8 October 2009 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

- 1. Modification of the denomination of the Company from Campus II (Operating) S.à r.l. into SKYLABS S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company;
 - 2. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to modify the denomination of the Company into SKYLABS S.à r.l..

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:



" **1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SKYLABS S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze octobre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Campus II Holding S.à r.l., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlottte, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.235,

ici représentée par Monsieur Heiko Petzold, gérant, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en sa qualité de gérant unique de la société et en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 10 des statuts de la société.

La comparante est l'associée unique de Campus II (Operating) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlottte, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 148.236, constituée suivant acte notarié en date du 11 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1964 du 8 octobre 2009 (ci-après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Modification de la dénomination de la Société de Campus II (Operating) S.à r.l. en SKYLABS S.à r.l. et modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société;
 - 2) Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide modifier la dénomination de la Société en SKYLABS S.à r.l..

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" 1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SKYLABS S.àr.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. PETZOLD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. LAC/2010/45257. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.



- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010147433/89.

(100168802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

HPMC2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145906/10.

(100167845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1 ^{er} octobre 2010 a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs:

Dr Daniel F Kohler

Board member and CEO

Frey Group Holding AG

Othmarstrasse 8

CH-8008 Zürich

Dr Manfred Adami, (Chairman)

49, Argyll Road

London W8 7AD

Mr Thomas Wolf

341 Bukit Timah road #08-02

259719 Singapoure

Peter Bloesch

Etzbergstrasse 53

CH 8405 Winterthur

et de Mesdames

Béatrice Philippe

Chairman PIM Gestion France S.A

14 rue cambaceres

F-75008 Paris

Margaret Chin Wolf, Principal

Nexus Asia Investment Management Pte Ltd

50 Raffles Place

048623 Singapoure

pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

L'assemblée générale nomme unanimement un nouvel administrateur:

Helmut Kammerlocher

Theodor-Heuss-Allee 100,

D-60486 Frankfurt

pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Elle a également renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG Audit, 31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg pour la même période d'un an.



Pour MERCURION ASIA FUND SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010147535/44.

(100169072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Dolmen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.633.

In the year two thousand ten, on the eighth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Dolmen Luxembourg Sàrl ",a"société à responsabilité limitée", established at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 143633, incorporated by deed of the undersigned notary on the 11 th December 2008, published in the Luxembourg Memorial C number 94 of the 15 th January 2009.

The meeting is presided over by Mrs Carla ALVES SILVA, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412 F, Route d'Esch.

Who appoints as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman declared and requested the notary to act:

- I.- That the sole shareholder is present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.
- II.- As appears from the attendance list, the 12,500 shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. Decision to proceed with the company's liquidation;
- 2. Appointment of one liquidator and specification of his powers;
- 3. Discharge to the Managers until the date of the present meeting;
- 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator "Merlis S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", with registered offices in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered at the Trade and Companies Register in Luxembourg-City under the section B and number 111,320.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg company law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

128444



Third resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix le huit octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Dolmen Luxembourg Sàrl", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143633, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 94 du 15 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carla ALVES SILVA, employée privée, demeurant profession-nellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 12,500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision de la mise en liquidation de la société;
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3. Décharge donnée aux gérants jusqu'à la date de la présente assemblée;
- 4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur «Merlis S. à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration;



remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. ALVES SILVA, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44648. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010147133/116.

(100169131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Idéal Service Toiture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 26A, rue du Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 144.007.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5770 Weiler-la-Tour, le 04 novembre 2010.

Monsieur Goncalves Teixeira Joao

Gérant

Référence de publication: 2010145908/12.

(100167869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145909/10.

(100167405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Joystar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 149.921.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

"Flystar Corporation Limited", a company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at Unit 801, Unit 8/F Bonham Trade Centre, 50 Bonham Strand, Hong Kong, registered with the Company Register in Hong Kong, under number 1393196 (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given to her under private seal.



The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "Joystar Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149921, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 47 on 8 January 2010 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint "STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A." with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88409), as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
 - The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empovered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Flystar Corporation Limited», une société régie selon les lois de l'Etat du Hong Kong, ayant son siège social au Unit 801, Unit 8/F Bonham Trade Centre, 50 Bonham Strand, Hong Kong, enregistrée aupres du Registre de Commerce de Hong Kong sous le numéro 1393196,

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Joystar Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149921, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 08 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 8 janvier 2010 (la "Société").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: «STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A.», avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88409).

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13260. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010147877/96.

(100169795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Intrasonics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.185.

Extrait des résolutions de l'associé du 3 novembre, 2010

L'associé de Intrasonics S.à.r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jorrit Crompvoets et Frank Walenta de leur fonction de Gérant A de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Robin Naudin ten Cate, né le 5 mars 1974 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de sa fonction de Gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;
- Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1960 à Utrecht, Pays-Bas demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de sa fonction de Gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée;
- de transférer le siège de la Société du 14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145917/20.

(100167628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.



Instudio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange. R.C.S. Luxembourg B 154.260.

SIEGE SOCIAL:

Le siège social de la société est tranféré avec effet au 15.10.2010

à l'adresse suivante:

49. RUE DE CESSANGE

L-1320 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2010. Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2010145916/15.

(100167678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Foggy Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.683.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue le 29 octobre 2010

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 29 octobre 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 29 octobre 2010:

Les nouveaux membres formant le conseil d'Administration sont les suivants:

- Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, nommé en tant qu'Administrateur avec effet au 29 octobre 2010 pour une période de 6 ans s'achevant en 2016,
- Mademoiselle Mombaya KIMBULU, né le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, nommé en tant qu'Administrateur avec effet au 29 octobre 2010 pour une période de 6 ans s'achevant en 2016,
- Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1976 à Dieppe (France), ayant son adresse professionnelle au au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, nommé en tant qu'Administrateur avec effet au 29 octobre 2010 pour une période de 6 ans s'achevant en 2016,

Le nouveau commissaire est:

- La société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l, domiciliée au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065, a été nommé en tant que Commissaire avec effet au 29 octobre 2010 pour une période de 6 ans s'achevant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Matthijs BOGERS Administrateur

Référence de publication: 2010147501/29.

(100168971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ISA S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 146.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145924/9.

(100167588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck